

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2010

**1° ENVIRONNEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2009**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera présenté à l'assemblée délibérante. Un exemplaire de ce rapport est joint à la présente convocation.

**2° ENVIRONNEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BATSURGUERE ET LE SIROM DE LOURDES EST POUR LES INTERVENTIONS DE
L'AMBASSADEUR DU TRI**

Suite au recrutement de l'Ambassadeur du tri à la Communauté de Communes du Pays de Lourdes, il sera proposé au Conseil Communautaire de signer des conventions avec la Communauté de Communes de Batsurguère et le SIROM de Lourdes Est pour formaliser les interventions de l'Ambassadeur du tri sur leurs territoires respectifs.

**3° ENFANCE ET JEUNESSE
SERVICES DE TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT -
GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BATSURGUERE**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Batsurguère pour assurer le marché des transports des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

**4° FINANCES
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LOURDES**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de verser un fonds de concours de 280 000 € à la ville de Lourdes à titre de contribution au financement de la construction de la Maison Commune Emploi Formation, qui participera de par ses missions et objectifs à l'animation économique du territoire.

**5° FINANCES
OUVERTURE DE CREDITS – ZONE ARTISANALE DE SAINT-PE-DE-BIGORRE**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités économiques de Saint-Pé-de-Bigorre, il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires à l'opération, soit 279 458 €, en complément des crédits ouverts au moment du vote du budget 2010, d'un montant de 8 000 €.

**6° PERSONNEL
MISES A DISPOSITION**

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver les mises à disposition de personnel sollicitées par 9 agents auprès de 6 clubs sportifs et de 3 collectivités territoriales.